

## La remise de l'honorariat à un ancien maire

L'honorariat concerne les anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans dans une même commune.



**Monsieur (ou Madame) le préfet**  
**Monsieur (ou Madame) le député,**  
**Mes chers collègues,**  
**Mon cher (prénom et nom de l'élu honoré),**  
**Mesdames, Messieurs,**

*(Enumérer l'ensemble des catégories d'élus dans l'ordre protocolaire)*

L'honorariat vient d'être conféré, par arrêté préfectoral, à notre ancien maire, et ce à ma demande. Une demande que j'ai portée avec beaucoup d'enthousiasme et, pour tout dire, de plaisir, soucieux que cette reconnaissance symbolique vous soit accordée.

Il me revient aujourd'hui la très agréable mission de remettre officiellement à notre ancien maire le diplôme et l'écharpe de maire honoraire. J'ai tenu à le faire, symboliquement, au sein de notre assemblée délibérante, à laquelle je sais votre attachement de toujours. Nos collègues élus sont aujourd'hui tous présents et témoignent, par leur présence, de l'importance qu'ils vous accordent. Je rappelle que c'est l'article L. 2122.35 du Code général des collectivités territoriales qui définit l'honorariat de la façon suivante : « Une distinction honorifique qui correspond à la volonté légitime d'exprimer la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui ont donné le meilleur d'eux-mêmes au service de leurs concitoyens, dans un esprit de civisme et de bénévolat... » Cette formule résume, je crois, on ne peut mieux, les qualités qui jalonnent le parcours de mon prédécesseur, un parcours dont je vais d'ailleurs m'attacher à rappeler les principales étapes.

*(S'adressant à l'élu distingué)* « On ne reçoit pas la sagesse, il faut la découvrir soi-même, après un trajet que

personne ne peut faire pour nous, ne peut nous épargner », écrivait Marcel Proust. Cette belle citation témoigne bien de l'expérience que vous avez, mon cher *(nom et prénom de l'élu honoré)*, accumulée au fil des ans, des rencontres, des projets et des mandats.

Vous avez, durant cette période, exercé presque tous les mandats locaux *(si c'est le cas)*. Mais je sais, pour en avoir discuté avec vous à plusieurs reprises, que le mandat de maire est celui qui vous a le plus profondément passionné. Vous l'avez investi avec beaucoup de disponibilité, de mobilisation, de dévouement, au service de tous nos concitoyens. Vous l'avez fait sans esprit partisan, animé de la volonté indéfectible de servir l'intérêt général, le bien public, préoccupé du développement de notre ville et de la qualité de vie de ses habitants.

Au fil des mandats, des aménagements, des rencontres, des choix parfois courageux, vous avez contribué à façonner le visage de notre ville telle qu'elle se présente aujourd'hui. Mieux, vous avez jeté les bases de l'avenir, anticipé les changements et je sais combien votre action a été visionnaire. Nous vous devons beaucoup et les habitants de notre ville le mesurent plus que quiconque. Nos concitoyens ont vu leur ville changer, leur cadre de vie se modifier. A la ville « du passé » s'est peu à peu substituée une commune tournée vers l'avenir, parée pour affronter les bouleversements de notre époque qui sont nombreux.

Merci encore de la part de nous tous, et je souhaite, bien évidemment, que vous conserviez très longtemps encore ce titre de maire honoraire.

Je remercie également tous les élus de leur présence pour ce moment très privilégié qui nous tenait toutes et tous à cœur. ♦

B.C.-B.



**L'honorariat est conféré par arrêté préfectoral. La demande doit être adressée par courrier au cabinet du préfet en mentionnant l'état civil de la personne et les mandats justifiant le bien-fondé de la demande de titre honorifique. Elle peut être effectuée par l'ancien maire lui-même ou par le maire exerçant le mandat en cours pour l'intéressé.**

**Le conseil municipal peut prendre une décision et mentionner la référence de la délibération dans la lettre de demande. Il n'existe pas de décoration ou de diplôme « officiel » décerné au maire honoraire. Un diplôme remis lors de la cérémonie organisée à cette occasion peut toutefois être créé. Rien n'empêche que l'intéressé continue d'exercer la fonction de conseiller municipal ou qu'il conserve l'honorariat s'il se trouve réélu maire ou adjoint. ♦**

### Citations utiles

« L'homme libre est celui qui ne craint pas d'aller jusqu'au bout de sa raison », *Jules Renard*

« La vie, c'est un vaste laboratoire où l'on joue avec soi-même, où tout acte prend la valeur d'une expérience », *Jacqueline Mabit*

« Le savoir-faire ne vaut pas l'expérience, dix gendres ne valent pas un beau-père », *proverbe thaïlandais*

« Consulte ta raison, prend sa clarté pour guide », *Molière*